

## COMPTE RENDU

### CONSEIL SYNDICAL du 15 juillet 2025

Etaient présents : Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Clément DAVID (titulaire).  
Françoise HEBERT (suppléante).  
Châtenoy : Gérard BEAUDOIN (titulaire).

Etaient absents excusés : Sury-aux-Bois : Sylvie PREVOST (suppléante).  
Châtenoy : Dominique BLONDEAU (suppléant).  
Combreux : Christian GASNIER (titulaire), Philibert de la ROCHEFOUCAULD  
(suppléant) Pierre BREMOND (titulaire).

Le 15 juillet 2025 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

### NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Clément DAVID est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 11 avril 2025

Le Président donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du 11 avril 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

### EMPRUNT - BANQUE DES TERRITOIRES

Concernant le financement de l'opération de la nouvelle usine de traitement d'eau potable, nous avons formulé une demande de prêt auprès de la Banque des Territoires et reçu un avis favorable.

Pour ce financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 350 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Prêt Transformation Ecologique

**Montant :** 350 000 euros

**Durée d'amortissement :** 50 ans

**Périodicité des échéances :** Annuelle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** Déduit (échéance et intérêts prioritaires)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après échanges et discussions, le Conseil Syndical :

- **autorise** le Président délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**Votants : 3**

**Pour : 3**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **DUP (Déclaration d'Utilité Publique) – ENQUETE PUBLIQUE**

Il sera procédé à une enquête publique du vendredi 22 août 2025 à partir de 10h00 au mardi 23 septembre 2025 jusqu'à 19h00.

Cette enquête concerne :

- l'obtention environnementale de prélèvement d'eau dans le milieu naturel,
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines induite par l'exploitation du captage,
- la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection autour du captage,
- la détermination des terrains qui seront assujettis aux servitudes afférentes aux périmètres de protection.

Un dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Sury-aux-Bois où le public pourra en prendre connaissance aux jours et horaires d'ouverture des bureaux ainsi qu'un registre sur lequel le public pourra formuler des observations.

Dans le cadre de l'enquête publique, le SIAEP a eu une réunion, le 07 juillet 2025, avec M. Thierry BOUFFORT désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Afin de recevoir les observations du public, M. BOUFFORT siègera en mairie de Sury-aux-Bois :

- le vendredi 22 août 2025, de 10h00 à 12h00,
- le mardi 16 septembre 2025, de 16h00 à 19h00,
- le mardi 23 septembre 2025, de 16h00 à 19h00.

A terme de l'enquête, la préfète du Loiret statuera par arrêtés préfectoraux.

### **USINE DE TRAITEMENT – FIN DES TRAVAUX**

Les travaux concernant l'usine de traitement se sont terminés conformément au planning. Les résultats d'analyses du prélèvement réalisé le 18 juin 2025 en sortie du nouveau traitement ont montré une eau conforme à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ce qui permet la mise en service de la station de traitement.

La mise en service a eu lieu le vendredi 04 juillet 2025 à 17h00.

L'ARS a effectué une visite de recollement le lundi 07 juillet 2025 et a noté que tout était conforme aux demandes de l'ARS hormis un point de prélèvement d'eau brute qui sera déplacé ; cette dernière opération sera effectuée par la Sté SOGEA.

Maintenant que l'usine de traitement est opérationnelle, l'ARS demande la vidange et le nettoyage du château d'eau. Nous avons pris contact avec la Sté SNREP qui nous a remis un devis de 1362,95 € HT que nous avons accepté. Le nettoyage aura lieu début août.

## **PURGES APRES MISE EN SERVICE DE L'UNITE DE TRAITEMENT**

L'unité de traitement étant en service, M. POULAIN de la Sté SNREP va effectuer une campagne de purges sur le réseau d'adduction d'eau potable.

11 jours sont prévus pour Sury-aux-Bois, 6 jours pour Châtenoy, 3 jours pour Combreaux.

## **TRONCONS CVM PRIORITE 1**

Les travaux concernant les tronçons CVM priorité 1 sont terminés.

Des analyses ont été effectuées.

Dès l'avis favorable de l'ARS pour un retour à la conformité, les abonnés concernés seront informés et nous arrêtons la distribution de bouteilles d'eau.

## **7<sup>ème</sup> CAMPAGNE PRELEVEMENS CVM**

La 7<sup>ème</sup> campagne de prélèvements CVM s'est déroulée du 07 au 11 juillet 2025.

Elle concerne 76 points de prélèvements (recontrôles, contrôles retour à la conformité et nouveaux contrôles sur tronçons supplémentaires).

Une 8<sup>ème</sup> campagne est prévue en septembre 2025.

## **Me GALLY – NOUVEAUX DOSSIERS**

Le Président informe les membres du conseil que Maître GIEN a envoyé au SIAEP 10 nouveaux courriers de litige émanant d'abonnés concernant le CVM qui ont été transmis à Maître GALLY.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 19 h 30.

Jacques LEMERCIER  
Président

Clément DAVID  
Secrétaire